

# Modification de désignation bénéficiaire Fonds de Pension (FDP)

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES.

Vos références ou numéro d'affiliation .....

Cadre réservé

Je, soussigné(e),

Nom: .....

Prénom(s) : .....

Nom de Jeune Fille : .....

Né(e) le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à : .....

Sexe  F  M

Marié(e)  PACS  Séparé(e)  Veuf (ve)  Divorcé(e)  Concubin(e)  Union libre  Célibataire

Domicilié(e) à: .....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville: .....

**Souhaite que le bénéfice de la garantie en cas de décès au titre de mon contrat de retraite supplémentaire du Fonds de Pension Professionnel soit attribué selon la clause bénéficiaire ci-après (cochez la case correspondante et complétez si besoin):**

**LA DESIGNATION BENEFICIAIRE TYPE prévue au contrat d'assurance soit:**

- « **au conjoint,**
- **à défaut, aux descendants, par parts égales entre eux, la part d'un prédécédé revenant à ses propres descendants ou à ses frères et soeurs s'il n'a pas de descendants,**
- **à défaut, aux père et mère par parts égales entre eux, ou au survivant en cas de prédécès,**
- **à défaut, aux héritiers. »**

**OU**

**LA DESIGNATION BENEFICIAIRE PARTICULIERE dont le contenu est détaillé ci-après**

**Pour l'attribution des capitaux en cas de décès garantis au contrat, je désigne comme bénéficiaire(s) la ou les personnes suivantes :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**à défaut à mes héritiers selon les règles de la dévolution successorale.**

**NB :** Vous devez obligatoirement procéder à la désignation de bénéficiaire(s) pour le versement des garanties décès prévues au contrat. En l'absence de désignation expresse particulière ou dans le cas où celle-ci serait caduque, le capital sera versé selon les dispositions de la clause bénéficiaire type. Consultez les Recommandations sur la rédaction de la désignation de bénéficiaire en cas de décès FDP téléchargeables sur notre site B2V.fr, rubrique Fonds de pension.

Fait à..... le.....

Signature de l'Assuré(e)



Document à retourner à  
B2V - Service F.D.P.  
18 Avenue d'Alsace - TSA 30002 - 92926 LA DEFENSE CEDEX



# Modification de désignation bénéficiaire Fonds de Pension (FDP)

## Législation sur la protection des données à caractère personnel :

Le Bureau Commun d'Assurances Collectives (BCAC) est chargé de la gestion du Contrat Professionnel de Fonds de Pension. Il utilise des données à caractère personnel recueillies auprès de l'entreprise adhérente ou des bénéficiaires des garanties.

Ces données sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat et de ses garanties, y compris pour la poursuite d'études statistiques, d'évaluation du risque, de prévention de la fraude, de recouvrement et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elles sont destinées aux services de gestion et pourront être transmises aux co-assureurs et mandataires participant à ces mêmes missions ainsi qu'aux organismes publics et de contrôle afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires incombant au BCAC.

L'assuré et ses bénéficiaires (capital décès ou pension de réversion) peuvent demander l'accès, la rectification, la suppression de leurs données personnelles. Ils peuvent s'opposer, pour motif légitime, au traitement de leurs données. Ces droits s'exercent par courrier, accompagné d'un justificatif d'identité comportant une signature, à destination du « Délégué à la protection des données – B2V Gestion – 18 Avenue d'Alsace – TSA 40003 – 92926 LA DEFENSE CEDEX ». En cas de désaccord, ils peuvent saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle prolongée du délai de prescription de trente ans à compter du décès de l'assuré ou du réversataire afin de permettre l'exercice des droits précités et le respect des obligations légales.

L'assuré qui transmet des informations personnelles permettant d'identifier ses bénéficiaires déclare avoir recueilli l'accord des intéressés et les avoir informés de leurs droits et des conditions de leur exercice.